



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 57054

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question du financement des organisations de consommateurs. Les associations de consommateurs remplissent leurs tâches du mieux qu'elles le peuvent, en particulier grâce à l'engagement de leurs militants. Le développement de la consommation, la diversité et la complexité des sujets à traiter et les sollicitations dont elles font l'objet, de la part des consommateurs et de la part du monde institutionnel, impliquent pour elles la mobilisation d'importants moyens matériels et humains et des efforts de formation considérables et continus. Elles doivent également faire vivre un réseau qui est l'un des supports essentiels de leur action, puisqu'il leur permet d'écouter, de former et d'informer les consommateurs sur l'ensemble du territoire. Enfin, afin d'apporter les réponses techniques attendues par les consommateurs, elles sont également de plus en plus amenées à une professionnalisation qui vient compléter l'ancrage de terrain indispensable à la représentativité des associations, ceci entraînant bien entendu un besoin accru de moyens financiers. Ces nouveaux besoins viennent s'ajouter à ceux déjà existants nécessités par la tenue de permanences, le traitement des litiges, le recueil, le traitement et la diffusion de l'information. Il faut y ajouter l'important effort qui va être demandé aux associations de consommateurs en termes de formation et d'information dans le cadre du passage à l'euro. La multiplication des activités des associations de consommateurs et leur implication dans des secteurs de plus en plus variés sont révélateurs de l'importance du rôle social et économique que chacun s'accorde à reconnaître à ces organisations dans notre société. Pour bien remplir ce rôle et répondre aux attentes de chacun, il est nécessaire qu'il leur soit donné les moyens de leur action. C'est pourquoi elles souhaitent un financement qui ne soit pas de nature à porter préjudice à la cohérence sur le long terme des actions et des partenariats qu'elles mènent. En conséquence, il lui demande comment ont évolué les financements aux organisations de consommateurs depuis dix ans et s'il serait possible d'étudier un principe de financement qui leur permette de mener leurs missions et de développer leur expertise au service de la société, tout en tenant compte de l'évolution de la situation économique générale du pays.

Texte de la réponse

Le niveau de crédits destiné à soutenir le mouvement consommateur, dans toutes ses composantes, traduit depuis quatre ans la consolidation des moyens budgétaires qui lui sont accordés. En effet, depuis 1998 où une dotation supplémentaire de 10 MF figurant dans la loi de finances rectificative de la fin de l'année a permis de rétablir les crédits à près de 48 600 000 F, les crédits globaux d'aide au mouvement consommateur ont été votés chaque année par le Parlement à hauteur de 50 000 000 F. La dotation complémentaire accordée en 1998 marquait le souci du Gouvernement de voir le mouvement consommateur bénéficier d'une dotation majorée par rapport aux restrictions drastiques qu'il avait subies l'année précédente. Le soutien à la vie associative passe également par un meilleur service fourni par les structures techniques de consommation. C'est dans ce but qu'une réforme de l'Institut national de la consommation a été entreprise et sera concrétisée prochainement par l'entrée en vigueur d'un nouveau décret relatif aux missions et au fonctionnement de cet institut. Notamment, les centres techniques régionaux de la consommation sont appelés à constituer un réseau avec l'INC permettant de

parfaire les prestations dont bénéficient les associations locales, qu'il s'agisse de l'information juridique, scientifique ou de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57054

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 513

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1536